

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : cindy.boulianne-gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/19b9697b915ff808572553c7>

Date d'obtention : 2022-02-16 20:11:14



 cadre21.org



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Avant tout, il faut avoir une trousse à porter de main et prête à l'utilisation en cas de situation.

L'étape 1: Rassurer la personne qui signale la situation et lui nommer que sa collaboration nous permettra d'intervenir.

L'étape 2: sert à faire la cueillette de données au sujet de la situation ce qui permettra d'évaluer les différents critères nécessaires pour se faire une tête sur la situation (l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue). Il suffit de prendre la grille d'évaluation de l'incident pour suivre les étapes, la remplir avec la personne qui signale la situation (ado).

L'étape 3: Valider les informations en rencontrant individuellement les autres jeunes impliquées dans la situation (témoins). Recadrée sujet de la vie privée. Remplir une grille avec eux.

Se faire une tête sur la situation (évaluation) est-ce qu'il s'agit d'un acte malveillant ou un acte impulsif. Lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant, il faut contacter le service de police à ce moment et ne pas rencontrer la personne qui a commis le geste. Si acte malveillant, confisquer le cellulaire du jeune et l'informer brièvement des étapes suivantes.

Si un acte malveillant: contacter la police immédiatement= prise en charge de la situation et enquête / confisquer le cellulaire / Déterminer avec le service de police quand et comment informer les parents. S'assurer qu'un signalement a été fait auprès de la direction de la protection de la jeunesse. S'assurer de la sécurité et de l'intégrité des élèves concernés (notamment la victime).

Étape 4: rencontrer le jeune instigateur lorsqu'on croit qu'il s'agit d'un acte impulsif, remplir la grille d'évaluation de l'incident. Cela peut permettre d'avoir un meilleur portrait de la situation. (recueillir les cellulaires des personnes concernées par la situation (fermé ou verrouiller les cellulaires et les déposés dans les enveloppes prévu à cet effet). Si acte impulsif: Contacter également la police. En cohérence avec les règles et les politiques de mon établissement faire les interventions nécessaires. Dans les meilleurs délais communiquer avec les parents des élèves impliqués. Signalement DPJ.

9 facteurs sont à considérer pour guider notre réflexion concernant l'acte Malveillant/ impulsif.

Tout au long de la démarche, être calme et rassurante pour les jeunes.



Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je retiens qu'on peut interpréter les situations avec nos lunettes donc important de s'assurer de valider les informations à partir des jeunes qui signalent ou témoignent par exemple dans la première mise en situation on prend pour acquis qu'il s'agit d'une photo nu alors qu'il s'agit d'une photo en maillot. Garder en tête que chaque situation peut changer en fonction des informations transmises, il se peut que la situation deviennent malveillante en l'espace de quelques jours/ semaines.

Possibilité de refaire la démarche d'évaluation pour une situation qui a évoluée quelques semaines/ mois plus tard. *Considérer la récurrence dans la réflexion.

Que le milieu scolaire doit prendre le dévoilement des jeunes et non des parents.

Que ces derniers doivent être référés au service de police.

Malgré le fait que la personne qui comment les gestes est majeure, je peux prendre le signalement d'un jeune et appliquer la trousse sexto pour protéger la victime.

Il est important de respecter les rôles et responsabilités de chacun notamment concernant l'enquête policière.

Il est important de signaler la situation et de contacter le service de police.

Il est important de ne pas regarder les photos/ vidéos concernés par la démarche SEXTO et ce même si un jeune insiste pour être cru.

Donc nous nous devons de faire notre intervention en fonction des informations qui nous sont transmises verbalement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape de favoriser la participation des jeunes à la démarche et démontrer l'importance de mettre fin / risques associés. Les conséquences peuvent également être importantes. Il faut s'assurer de prendre en charge la situation et ce malgré la non collaboration.

Lorsque l'on discute avec la personne victime, aborder la description de la situation peut être confrontante ou sensible pour la personne.

Je pense que certains jeunes réagiront à la confiscation du cellulaire. Il faut bien faire les choses afin que ces derniers comprennent la situation et son importance.